



UNE TENDANCE À LA HAUSSE

Les émissions de gaz à effet de serre sont en augmentation de 13 % à La Réunion sur la période 2004-2008, à l'inverse de la France métropolitaine. Elles ont pour origine principale la transformation d'énergie en électricité (44 %) et le transport routier (29 %).

Le recours aux combustibles fossiles pour la production d'électricité et pour les moyens de transport sont les deux sources principales d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants dommageables à la santé humaine à La Réunion. Les émissions de GES sont en augmentation de 13 % à La Réunion sur la période 2004-2008. Elles atteignent 4,3 millions de tonnes équivalent carbone (MtCO₂eq) en 2008. La hausse de 49 % de la production électrique basée sur le charbon entre 2000 et 2009 et l'augmentation de la quantité de carburant consommée par le transport routier (+ 34 %) expliquent pour l'essentiel cette augmentation constante des émissions de GES.

En 2008, les émissions sont évaluées à 5,4 tonnes par habitant et sont bien inférieures à la moyenne française (8,1 t. / hab.). En revanche, ramenées au niveau de PIB, les émissions réunionnaises sont supérieures à la moyenne française (0,300 contre 0,265 kg / euro de PIB). Ainsi, la richesse réunionnaise est proportionnellement plus carbonée.

La comparaison des tendances françaises et réunionnaises n'est pas en faveur de l'île. En effet, alors que le ratio d'émissions de GES par euro de PIB diminue nettement au niveau national, c'est plus mitigé à La Réunion. Quant aux émissions par habitant, elles diminuent en France et augmentent à La Réunion.

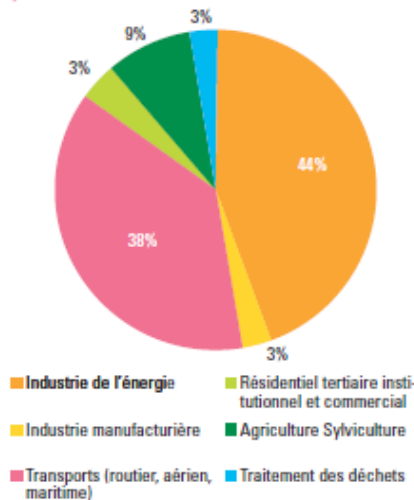
La France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES par habitant de 1990 à 2050 à travers le Plan climat et sa déclinaison dans les lois Grenelle. La Réunion doit y participer en identifiant les leviers les plus pertinents.

Audrey LESIMPLE - Deal

Quelle mesure des gaz à effet de serre ?

Les gaz à effet de serre (GES) ont des impacts environnementaux (changement climatique, pluies acides) et sur la santé humaine (affections respiratoires). Les émissions de GES comptabilisent six gaz recensés par la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Elles sont exprimées en tonne équivalent carbone (tCO₂eq), unité qui agrège quantité émise et pouvoir de réchauffement, en prenant comme base de référence le dioxyde de carbone. L'évaluation des émissions à La Réunion ne prend pas en compte l'absorption ou le rejet de CO₂ induits par les ressources naturelles. Seules les émissions produites sur le territoire sont comptabilisées, excepté pour le transport aérien et maritime où seuls les trajets domestiques sont pris en compte. Les émissions sont divisées à part égale entre la zone de départ et l'arrivée.

Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité en 2008



Source : Observatoire énergie Réunion (OER), Inventaire régional des émissions de GES en 2008 (format CONUCC).